

Conseil municipal du 05 novembre 2019

Convocation le 28 octobre 2019

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT (arrivé à 20h30), Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Bernadette MONNET, Christine PAPON, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ (arrivée à 20h30)

Absents : M, Christian LETOVANEC,

Absentes excusées : Mmes Corinne LAGUT, Julie PEYRARD, Evelyne ROIBET a donné procuration à Christine PAPON.

Validation du compte rendu du conseil municipal du mardi 08 octobre 2019,

Secrétaire séance : Thierry DUMOULIN

Urbanisme:

- PC accepté pour une surélévation d'une habitation et la construction d'une piscine Rue de la Garenne ;
- DP déposée pour une installation photovoltaïque sur toiture d'habitation Route du Bourg.

PLU :

- Le tribunal administratif de Grenoble a désigné M Jean Marie TARREY en qualité de commissaire enquêteur.
- L'enquête publique se déroulera du lundi 18 novembre au jeudi 19 décembre inclus.
- Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie.
- Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé:
 - Sur support papier en Mairie de Geysans,
 - Sur le site internet de la commune: <https://geysans.fr/plu/enquetepublique/>
- Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et/ou propositions des manières suivantes:
 - Sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en Mairie de Geysans aux dates et heures d'ouverture habituelles du public ;
 - Par correspondance adressée au commissaire enquêteur, M. Jean Marie TARREY, en Mairie de Geysans, siège de l'enquête publique, située 280 rue des Tilleuls 26 750 GEYSSANS;
 - Par voie électronique, à destination du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique : **enquetepubliqueplu@geysans.fr**
 - A la mairie lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur.
- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la Mairie de Geysans (280 rue des Tilleuls 26750 GEYSSANS):
 - Lundi 18 Novembre 2019 de 14h00 à 17h00
 - Vendredi 29 Novembre 2019 de 13h00 à 16h00
 - Vendredi 13 Décembre 2019 de 16h00 à 19h00
 - Jeudi 19 Décembre 2019 de 15h00 à 19h00.

Subventions à des associations :

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux que lors du vote du Budget Primitif 2019 un montant a été prévu au chapitre 65 pour versement de subventions aux associations. Il énonce les bénéficiaires de l'année précédente et propose une liste des associations qui ont demandé des subventions. Il rappelle qu'il a été discuté lors d'un précédent conseil municipal que la commune financerait par le biais d'une subvention plus élevée à l'association « les Ecureuils » la sortie scolaire d'une semaine sur le thème « apprendre l'anglais »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité :

Par 12 pour, 0 contre, 0 abstention

- **Décide** de verser les subventions suivantes :

- 100 € au Club de l'Amitié de Geysans ;
- 400 € à l'ADMR ;
- 500 € à Mobidick (Scléroses en plaques) ;
- 500 € au Secours Populaire ;
- 1 000 € pour l'association des parents d'élèves « Les Ecureuils » et 3 000 € pour la classe découverte sur le thème « apprendre l'anglais ».

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019

Délibérations Agglomération :

Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération pour les exercices 2014 à 2018

Monsieur le Maire expose :

La Chambre Régionale Des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération pour les exercices 2014 à 2018.

La Chambre Régionale des Comptes a communiqué son rapport d'observation accompagné des réponses écrites qui lui ont été formulées.

Cette délibération a pour but de porter à connaissance de l'assemblée délibérante de la commune de Geysans le rapport d'observations définitives concernant l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal dont elle est membre.

En conséquence et après consultation des commissions compétentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL:
Par 6 pour, 0 contre, 6 abstentions

- prend acte du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes. »

Rapport sur la qualité du service assainissement 2018

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation des commissions compétentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL :
Par 8 pour, 0 contre, 4 abstentions

- prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service assainissement 2018, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation des commissions compétentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL:
Par 9 pour, 0 contre, 3 abstentions

- prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Approbation du projet :

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste La Sivetière suite à la réclamation de M. Thomas DUFAUD	

Dépense prévisionnelle HT	83 179.69 €
dont frais de gestion HT : 3 960.94 €	
Plan de financement prévisionnel	83 179.69 €
Financements mobilisés par le SDED	
Participation communale	Néant

Monsieur le Maire rappelle la délibération 34.2019 l'autorisant à signer une convention de passage avec le SDED pour des réseaux électriques souterrains sur la parcelle ZD 109 au Haut des Fayolles pour le projet cité précédemment.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité:

Par 12 pour, 0 contre, 0 abstention

1. Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS
2. Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
3. Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Divers :

- Coin aux livres : animation lecture les mardis après-midi aux enfants de l'école par groupes (CE1-CE2 / CM1-CM2)
- Toute l'équipe municipale est invitée à l'exposition « des peintres de nos villages » le 09 et 10 novembre. Vernissage le samedi à 17h30 ;
- Commémoration de la Victoire et de la Paix et Hommage à tous les « Morts pour la France » le 11 novembre à 11h00 départ salle polyvalente ;

Evénements du mois :

- 10 oct Réunion annuelle avec les associations pour planification de la salle polyvalente pour 2020 ;
- 12 oct Réunion G8 achat groupé de défibrillateurs avant obligation du 01 janvier 2020, fournitures de bureau et produits d'entretien en attente d'une proposition d'un fournisseur, kit drapeau et suivi de la qualité de l'air dans les écoles ;
- 14 oct Réunion avec la gendarmerie, présentation de l'activité de la brigade de Romans, St Donat ;
- 15 oct Rencontre avec le chargé d'affaires collectivités de Groupama pour révision des contrats d'assurance de la commune. Une offre plus intéressante financièrement nous a été proposée ;
- 17 oct Congrès des maires de la Drôme. La partie salon de cette journée permet des rencontres très intéressantes avec les partenaires et les entreprises ;
- 18 oct Conseil d'école : présentation de l'équipe pédagogique et des parents délégués, bilan rentrée 2019, vote des règlements, fonctionnement périscolaire, projets pédagogiques d'école et de classe, achat et travaux ;
- 23 oct Dans le cadre de la semaine bleue, goûter proposé aux membres du club des aînés par le CCAS

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40 L'intégralité des délibérations est visible en mairie

Prochain conseil municipal le mardi 03 décembre à 20h00